

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité enviro	nnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
3/09/2020	3/09/2020		2020-10063
Création d'un forage d'irrigation destiné à parcelle.	1. Intitulé du projet l'exploitation agricole, en rempla	cement à l'iden	tique d'un puits existant sur la
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage o	ou du (ou des) p	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom MEURISSE	Prénom JUI	LIE	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SCEA LANDES CHALOSSE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MEURISSE JULIE EXPLOITANTE	AGRICOLE	
RCS / SIRET 5 1 1 9 6 2 9	6 1 0 0 0 1 3 Fo	rme juridique	Société Civile d'Exploitation Agricole
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement corresponda  Caractéristiques du projet (Préciser les éventuelles rubriques)	à l'article R. 12 nt du projet au regard des ues issues d'au es prélèvements	2-2 du code de l'environnement et seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) s d'eau >8m3/heure dans une zone ou
	4. Caractéristiques générales	du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la r	ubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition		
Création d'un nouveau puits en remplacer Vert (40420). Ce puits défectueux met en p de 50hectares. Début des travaux souhaité : janvier 2021.	nent d'un puits similaire mais déf véril le bon déroulé de l'irrigation	, ,	

4.2 Objectifs du projet
Créer un nouveau puits de caractéristiques 100% identiques au puits existant sur la parcelle en remplacement de ce dernier
désormais défectueux (les structures internes du puits s'effritent) et ne permettent plus d'irriguer correctement.
desormals defected (ies structures internes du paris s'ennient) et ne permettent plus à impuer confectement.
42.0/
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Création d'un forage de 120m de profondeur sur la commune de Vert (40420), parcelle cadastrale Al56, pour création d'un
nouveau puits destinée à l'irrigation.
Le forage sera conforme aux normes en vigueur et réalisé par une entreprise référente dans le domaine sur la région
(FORAQUITAINE).
Durée des travaux estimés :1 mois en fonction des conditions climatiques.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Création d'un forage de remplacement d'un puits existant pour l'irrigation de cultures diverses (carottes, pois, haricots, mais
semences, mais doux)

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été de l'entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'	
Autorisation au titre de la loi sur l'eau.		(,)
45 Dimensional annual (21 Kanasa da )		f -t
	orojet et superficie globale de l'opération - pr deurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un forage agricole de remp	•	
Profondeur de l'ouvrage		120m
Débit requis		110m3/h
Debicrequis		1101113/11
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	ı. <u>0 0 ° 3 8 ' 1 8 " 9</u> 30 <b>Lat.</b> <u>4 4 ° 7 1 ' 4 2 " 4</u> N
Lieu dit "Lugance"	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
Route de Sabres	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
RD626 40420 VERT	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
40420 VLIII	l'environnement :	
	·	J°'" Lat°'"
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	°'" Lat°'"_
	Communes traversees:	
J	oignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage exi u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	stant? Oui Non X
environnementale?		Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			Incendies de forêts
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		En tant qu'exploitant agricole, je suis tenue de respecter des quotas d'eau qui me sont allouées pour gérer l'irrigation annuelle.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvements d'eau autorisés et contrôlés annuellement par l'agence de l'eau. Des quotas alloués annuellement et spécifiquement au puits et à l'exploitation agricole sont à respecter. Nappe du miocène.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population			$\boxtimes$	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi 3 ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	
<b>A.</b>	7. Auto-évaluation (facultatif)	0.0
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	OH
	nple remplacement d'un forage existant sur la parcelle qui est homologué et qui respecte les normes en vigueur.	
	de modification par rapport à ce forage et puits déjà présent sur la parcelle. ncien forage étant devenu défectueux, il n'assure plus ses fonctionnalités correctement et met en péril la pérennité de	
ľex	ploitation agricole à court terme.	
L'ar	ncien forage sera rebouché par une entreprise homologuée et spécialisée en respectant toutes les normes en vigueur.	
	8. Annexes	4
8.1	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8.1		
8.1	1 Annexes obligatoires	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (1100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
1 2 3 4 5 6	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
- Dossier techr	nique de la coupe prévisionnelle de remplacement du nou	uveau forage
	9. Engagement et siç	gnature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	VERT	le, 02/09/2020
Signature	A	



# PLAN DE SITUATION



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

0° 38′ 13″ W

Latitude : 44° 07′ 14″ N



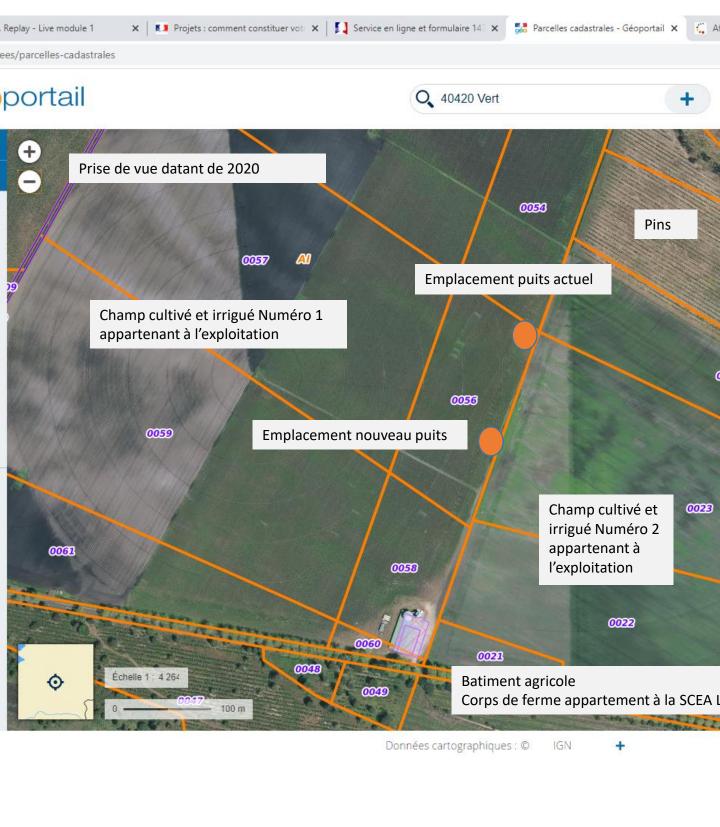






Vue de l'ancien puits qui est à remplacer par le nouveau puits objet de cette demande d'autorisation





## **DOSSIER TECHNIQUE**



## COUPE PREVISIONNELLE REMPLACEMENT

**Entreprise:** 

**FORAQUITAINE** 

Client:

SCEA LANDES CHALOSSE

236 route de CAPCAZAOU

40180 GOOS

Maître d'oeuvre:

SCEA LANDES CHALOSSE

**Exploitant:** 

SCEA LANDES CHALOSSE

236 route de CAPCAZAOU

40180 GOOS

Code National BSS:

N° Déclaration \*\*:

Police de l'eau \* :

\* Numéro de déclaration au titre de la police de l'eau

\*\* N° d'enregistrement de déclaration préalable

Lieu de l'ouvrage : LUGANCE

40420 VERT

Coordonnées :

Longitude

0

Latitude

Altitude:

96.00 m

Zone Lambert 1 carto métrique

Nombre de forages: 1

Date début de l'ouvrage :

19/10/2020

Resp. M. Ouvrage:

MME MEURISSE

Date fin de l'ouvrage :

28/11/2020

Resp. M. Oeuvre:

**FORAQUITAINE** 

Machine:

**POTADRILL** 

Resp. Chantier:

M. JURQUET

Date début pompage :

Niveau statique non perturbé :

Rabattement correspondant :

21.80 m

Date fin de pompage :

Débit Maxi. d'essai :

0.00 m3/h

Nombre de nappes identifiées :

0.00 m

Notes:

COUPE PREVISIONNELLE FORAGE DE REMPLACEMENT AGRICOLE

#### TRONCONS de L'OUVRAGE

## COUPE PREVISIONNELLE REMPLACEMENT



Client: SCEA LANDES CHALOSSE

Maître d'oeuvre: SCEA LANDES CHALOSSE

Lieu de l'ouvrage : LUGANCE

40420 VERT

#### **LITHOLOGIE**

De	à	Libellé
0.00	8.00	SABLES BLANCS
8.00	10.00	ARGILES JAUNES
10.00	53.00	SABLES LEGEREMENTS ARGILEUX
53.00	80.00	SABLES FINS COQUILLIERS
80.00	88.00	ARGILES SABLEUSES
88.00	118.00	CALCAIRES COQUILLIERS ET SABLES
118.00	120.00	MARNES BLANCHES

#### **FORAGE**

De	à	Ø"	Ømm	Mode de forage	Fluide de forage
0.00	11.50	24"	610.00	Rotary	Bentonite
11.50	88.00	17"1/2	444.50	Rotary	Bentonite
88.00	120.00	12"1/4	311.00	Rotary	Bentonite

<sup>\*</sup> Reconnaissance

#### **TUBAGE**

De	à	Ø"	Ømm	Epais.	Ecra.	Nature du tubage	Туре	Slot	Vide %
0.00	11.50	18"	457.00	6.30		Acier-ordinaire	Cuvelage		
-0.50	88.00	12"3/4	323.00	6.30		Acier-ordinaire	Cuvelage		
82.00	88.00	6"5/8	168.00	6.30		Inox-aisi-304	Cuvelage		
88.00	118.00	6"5/8	168.00	0.00		Inox-aisi-304	Crepine fil-enroule	0.75	19
118.00	120.00	6"5/8	168.00	0.00		Inox-aisi-304	Cuvelage		

#### **REMPLISSAGE**

De	à	Ø"	Ømm	Matériau	Nature	Méthode de pose	Texture	Gra. (mm)	Vol. m3
0.00	11.50	18"	457.00	Ciment	Clk	Annulaire			1.47
0.00	88.00	12"3/4	323.00	Ciment	Clk	Annulaire			6.40
82.00	120.00	6"5/8	168.00	Gravier	Graviers de silacq	Circulation inverse	Roule	1.00-2.50	1.90

#### **ACCESSOIRE**

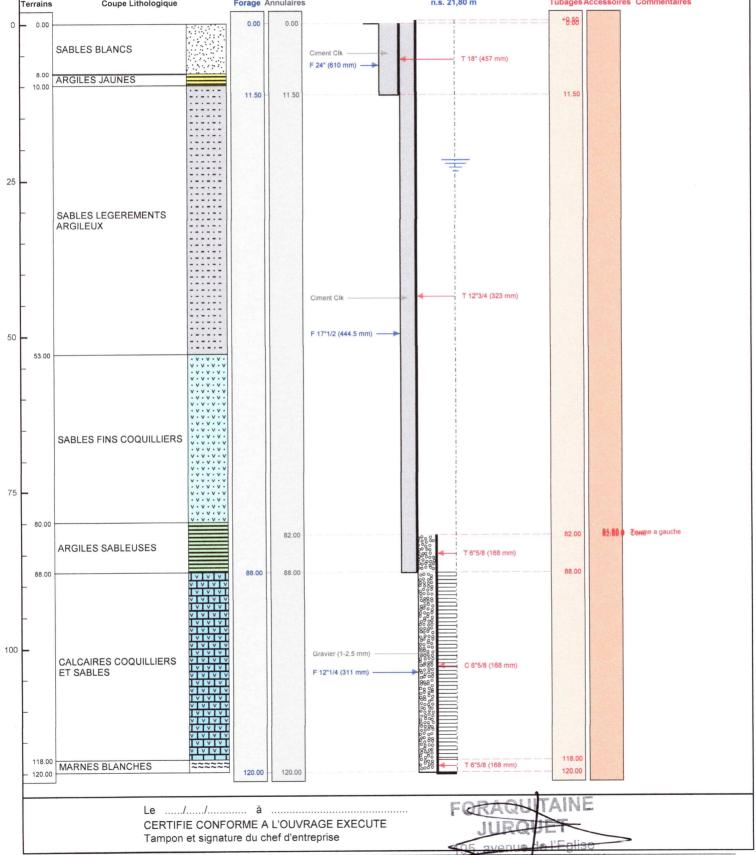
De	à	Type d'accessoire	
81.60	81.80	Tourne a gauche	



### ACCESSOIRE (suite)

De	à	Type d'accessoire
81.80	82.00	Cone

1\1 Travaux réalisés : COUPE PREVISIONNELLE REMPLACEMENT du: 19/10/2020 au: 28/11/2020 Client: SCEA LANDES CHALOSSE Coordonnées de l'ouvrage : SCEA LANDES CHALOSSE Maitre d'oeuvre : Lambert 1 carto métrique 0 Longitude (X): Localisation de l'ouvrage : LUGANCE Latitude (Y): 0 40420 VERT Altitude sol (Z): +96,000 m Nombre de forages : 1 Profondeurs en m au-dessous du repère zéro sol (signe + au-dessus) Echelle: 1/606 Forage Annulaires n.s. 21,80 m **Tubages Accessoires Commentaires** Coupe Lithologique Terrains +8:58 0.00 0.00 0.00 SABLES BLANCS



Long.:

# Seconde partie

#### INFORMATIONS A FOURNIR

- ▶ avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux

I.RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE D	DEMANDEUR			
Nom (ou raison sociale) :  Prénom : Adresse :  Code postal : Ville : Tél : Fax :	morale :			
II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX	Le foreur			
NOM ou raison sociale de l'entreprise:  SAS. FORAQUITAINE  Adresse: 135 Avenue de  Peglise.  Code postal: 40120  Ville: Pour DESSEAUX  Tél: 05.58.33.30.68  Eax: 06.08.36.30.36.  Mel: Foraqui ja Wanadoo-fr	<b>X</b> oui □ non			
III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas	d'un forage ou d'un puits) Ouvrage			
Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèv d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations qui ne sont pas exploitées doivent être masquées de maniè	vement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin s nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes celles ère étanche par tubage et cimentation.			
Procédé de forage retenu : ☐ forage au battage ☐ forage au rotary	☐ forage au marteau fond de trou ☐ puits par havage ☐ autres (à préciser) :			

Il est à noter que dans le cas de la réalisation d'un **forage géothermique**, l'ouvrage doit être **cimenté sur toute sa hauteur**. Les informations nécessaires au respect des prescriptions réglementaires sont présentées sur le site *http://www.geothermie-perspectives.fr/*.

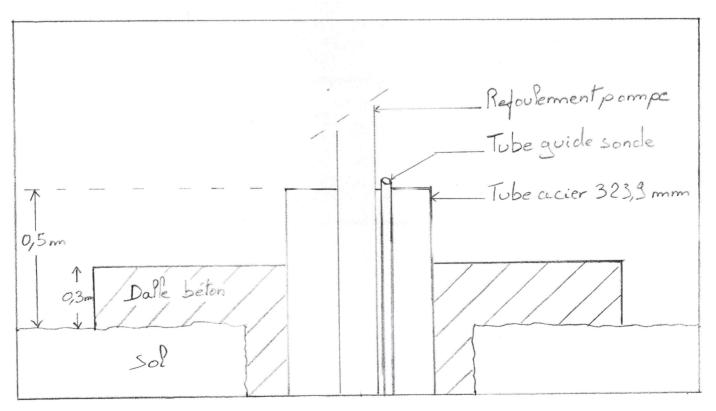
FORAQUITAINE JURQUET

195, avenue de l'Eglise 40120 - POUYDESSEAUX Tél. 05 58 93 90 68 Fax 05 58 93 95 21

#### FORAQUITAINE JURQUET

195, avenue de l'Eglise 40120 - POUYDESSEAUX Tél. 05 58 93 90 68 Fax 05 58 93 95 21

# Dalle beton 2 m × 2 m × 0,30 m.





# **FORAQUITAINE**

#### S.A.R.L. JURQUET

FORAGES - SONDAGES
REHABILITATIONS - TRAITEMENTS
EQUIPEMENT DE FORAGE

PROGRAMME DE COMBLEMENT FORAGE SUR LA COMMUNE DE VERT 40, « LUGANCE » Pour le compte de la SCEA LANDES CHALOSSE

#### COMBLEMENT FORAGE 127 METRES DE PROFONDEUR.

- Remontée de la pompe immergée.
- Mise en place de gravier 1-2,5mm sur la partie des crépines de 127.5 à 71m, soit 2 920 litres.
- Pose d'un lit de sobranite de 71 à 70m.
- Descente des cannes de cimentation à 70m.
- Injection de 4 090 litres de laitier de 70m à la surface.
- Remontée des cannes d'injection.
- Attente prise et complémentaire retrait.
- Découpe des tubes aciers à -0.30m.